

VIVRE PLUS LONGTEMPS, AVOIR MOINS D'ENFANTS, QUELLES IMPLICATIONS ?

Colloque international de Byblos-Jbeil
(Liban, 10 - 13 octobre 2000)



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE

AIDELF

La mère et ses enfants : modèles conjugaux adoptés

Céline CLÉMENT

INED-CERPOS, Paris, France

Les travaux sur la famille mettent souvent en avant l'influence du milieu social d'origine, que ce soit pour analyser les transmissions, la réussite scolaire, les modèles conjugaux adoptés, les styles éducatifs ou les types de cohésion familiale. Ces travaux s'appuient essentiellement sur la Profession et Catégorie Sociale (PCS) du chef de ménage, généralement celle du père. Or, la famille étant souvent constituée de deux parents, on peut s'étonner que seules les caractéristiques du père soient prises en considération. Loin de nier ou de rejeter l'importance du milieu social d'origine¹ et l'influence du père, nous souhaiterions réintégrer, dans cette communication, le rôle de la mère, afin de mieux rendre compte de la complexité et de la diversité des mécanismes susceptibles de définir les transmissions familiales. Plus précisément, on peut s'interroger sur l'influence de l'activité et de l'expérience conjugale de la mère auprès de ses enfants devenus adultes, sur leur représentation de la famille et du couple, notamment à travers l'étude de leur statut conjugal.

Pour certains, le statut matrimonial reflète un degré d'indépendance ou une certaine égalité des sexes au sein du couple. Ainsi, François de Singly (1987) a-t-il montré qu'être célibataire ou marié n'entraîne pas les mêmes effets, notamment pour les femmes, le mariage constituant par exemple un frein à leur carrière professionnelle. Si la femme tire certains profits du mariage, c'est essentiellement à travers son mari, ce qui la place dans une situation de dépendance. Dès lors, « *La valeur sociale de l'homme forme, souvent, un point de repère suffisant de la valeur du couple et de sa partenaire* » et de conclure « *La femme est tout à la fois l'égale de son mari - grâce au partage des bénéfices - et l'inégale par sa plus forte dépendance* ». François de Singly voit alors dans la cohabitation le moyen, pour les femmes, de construire leur autonomie, leur indépendance et leur carrière professionnelle. De même, fonder un couple à travers le mariage ou la cohabitation met-il en lumière différents comportements et aspirations du couple, plus particulièrement des femmes². Selon Françoise Battagliola (1988), l'union libre serait un « (...) moyen de bousculer la division sexuelle du travail et les positions symboliques assignées aux sexes par le mariage ». Dès lors, « *Les jeunes femmes se sont emparées du concubinage comme moyen de préserver leur position dans les rapports entre les sexes, en refusant ou repoussant le statut que leur assigneraient dans ces rapports le mariage et la maternité.* » (Battagliola, 1986). Quitter le domicile parental pour former un couple ou vivre seule, marque ainsi le cours des trajectoires sociales et professionnelles féminines : être célibataire dans un premier temps préserve leur autonomie et transforme l'organisation familiale, domestique et les rapports de couple (Blöss, Frickey, Novi, 1994). Notons cependant qu'il existe une variété des formes et des perceptions des unions hors mariage. Comme le montre Catherine Villeneuve-Gokalp (1994), celles-ci sont loin d'être univoques³.

Dans cette optique, on peut considérer l'état matrimonial comme révélateur de stéréotypes de sexe. On peut supposer que certaines configurations familiales d'origine

¹ A l'instar de Jean Kellerhals et Cléopâtre Montandon (1991), nous critiquons la prévalence et l'aspect réducteur de « l'hypothèse de mimétisme », mais également le milieu social d'appartenance, élaboré à partir de la PCS du père comme critère sélectif.

² Il est important de souligner que la cohabitation, notamment pré-nuptiale, est aujourd'hui un phénomène largement adopté : aussi, entre 1965 et 1995, la mise en couple sans mariage comme mode d'entrée en union est passée de 10 % à 90 % (L. Toulemon, 1996). La cohabitation est également devenue « adulte ». C. Guibert-Lantoin et al., 1994).

³ Sont distingués comme types d'union hors mariage les préludes au mariage, les tests, les unions sans engagement, les unions éphémères et enfin l'union libre, terme réservé à ceux « qui vivent ensemble 'comme si' ils étaient mariés », p. 59.

favorisent des modèles de conduites, traditionnellement associés au statut de la femme. Ainsi, le mariage⁴, qui constitue par excellence le modèle traditionnel, exprimerait des standards culturels, tandis que le célibat (ou la cohabitation) et même parfois le divorce, seraient un moyen de bousculer cet archétype. Si certaines études ont mis en lumière l'influence du niveau d'études, de la profession et du milieu social d'origine⁵, nous souhaiterions souligner l'importance de la présence ou non de l'activité de la mère ainsi que de son statut matrimonial - où la question du rôle et du statut de la femme se pose différemment - sur les modèles conjugaux adoptés.

Ce travail s'appuie sur les données de l'enquête « Proches et parents », élaborées par questionnaire auprès de 1946 individus représentatifs de la population adulte française. Cette enquête a été réalisée à l'INED en 1990⁶.

Comme nous l'avons relevé, les déterminants habituellement étudiés ne rendent pas suffisamment compte de la diversité des mécanismes susceptibles de définir les modèles conjugaux ou, devrait-on dire, les rôles sexués au sein des couples. Aussi, sont distingués ici les individus dont la mère est mariée de ceux qui ont vécu dans un ménage monoparental ou recomposé. Pour ces ménages, il semble également primordial de différencier la nature de leur formation selon qu'ils sont le résultat d'un veuvage ou d'un divorce puisque « *la façon dont s'est réalisée la rupture ou l'entrée en situation monoparentale (choix délibéré, veuvage...)* constitue autant d'éléments qui influent sur la socialisation enfantine » (Neyrand, 1996). De la même façon, il semble intéressant de distinguer l'activité de la mère. Plusieurs études ont démontré l'importance d'une activité salariée de la femme au sein du couple, qui permet une certaine diminution de la dépendance féminine, mais aussi de bousculer les rôles sexuels et la nature des liens entre partenaires⁷. L'activité des mères étant souvent associée à une plus grande autonomie pour celles-ci et pour leur couple, on peut s'interroger sur les répercussions de cette activité sur leurs enfants, notamment sur leur perception et sur leur représentation de la famille, mais aussi des rôles sexués et du couple. Ces données permettent de vérifier si un type de configurations familiales d'origine - définies par l'histoire professionnelle et matrimoniale de la mère - privilégie certains stéréotypes de sexe. Une analyse du statut matrimonial, toutes choses égales par ailleurs, permettra ainsi de souligner s'il existe une reproduction de modèles traditionnels⁸ associés au statut de la femme.

1. La mère et ses enfants : un premier regard sur les fratries

Cette communication se propose d'explorer quantitativement les modèles matrimoniaux adoptés. Dans un premier temps, un indicateur élaboré à partir de la fratrie permet d'étudier le rôle de l'activité et du statut matrimonial de la mère sur la situation matrimoniale de

⁴ S'il existe une variété des formes et des perceptions de la cohabitation, le mariage revêt également divers sens, notamment ceux qui ont été précédés d'une cohabitation. Toutefois, les données dont nous disposons ne permettent pas de les distinguer.

⁵ Notons cependant que Catherine Villeneuve-Gokalp (1994) souligne les effets de l'activité de la mère et du divorce des parents sur le mode d'entrée en union (la cohabitation).

⁶ Pour plus d'informations quant à cette enquête, on peut se référer à l'article de Catherine Bonvalet, Dominique Maison, Hervé le Bras et Lionel Charles, 1993, pp. 83-110.

⁷ La littérature anglo-saxonne particulièrement Hoffman Lois Wladis, Nye Ivan (1974), Scanzoni Letha et Scanzoni John (1978), mais également en France avec Michel Andrée (1977), et plus récemment François de Singly (1987).

⁸ Par exemple, le divorce peut être le résultat d'un choix délibéré. Dans cette optique, il peut être assimilé à une forme d'indépendance pour les femmes : il serait une réponse à leurs aspirations, leur volonté d'autonomie, de bonheur conjugal et d'égalité des sexes. Cependant, il ne faut pas négliger la pluralité des situations qui conduisent au divorce, et si les femmes sont généralement les initiatrices de la demande, certaines n'en subissent pas moins les effets. La diversité des contextes liés au divorce est telle que l'on ne peut pas toujours conclure à des comportements « novateurs », « choisis » pour toutes celles et ceux qui ont vécu cet événement. Toutefois, on peut retenir l'idée que le mariage, dans ce cas présent, n'est pas considéré comme une union indissoluble.

l'ensemble de ses enfants. Il représente le rapport entre le nombre d'enfants mariés et le nombre total d'enfants, ce qui permet de vérifier si certaines fratries sont caractérisées par une homogénéité des comportements vis-à-vis du mariage. Cet indicateur peut paraître rudimentaire, le mariage étant opposé aux autres situations matrimoniales possibles. Or, le célibat⁹, le divorce et le remariage¹⁰ reflètent différentes situations selon le cycle de vie, les comportements et les aspirations des individus. Toutefois, c'est le mariage comme modèle qui est étudié ici, permettant d'en extraire un indicateur d'indépendance ou d'égalité des sexes au sein du couple. Le premier indicateur construit oppose le mariage aux autres formes de situations matrimoniales au sein des fratries.

TABLEAU 1 : RAPPORT DE RISQUE QUE PLUS DE LA MOITIÉ DE LA FRATRIE SOIT MARIÉE ET QUE MOINS DE LA MOITIÉ DE LA FRATRIE SOIT MARIÉE

		Plus de la moitié de la fratrie est mariée <i>Odds ratio</i>	Chi 2	Moins de la moitié de la fratrie est mariée <i>Odds ratio</i>	Chi 2
PCS Père	Agriculteurs	1,49	0,034	0,66	0,083
	Artisans commerçants	0,88	0,444	1,12	0,563
	Cadres	0,62	0,006	1,28	0,212
	Professions Intermédiaires	0,69	0,043	1,39	0,115
	Employés	0,88	0,505	1,15	0,539
	Ouvriers	///	—	///	—
Expérience conjugale de la mère	Désunion parentale	0,63	0,008	1,83	0,001
	Mère mariée	///	—	///	—
	Veuvage de la mère	1,07	0,702	0,93	0,765
Activité de la Mère	Interruption lors de l'enfance d' <i>Ego</i>	0,91	0,439	1,11	0,485
	Sans interruption lors de l'enfance d' <i>Ego</i>	0,77	0,071	1,41	0,037
	N'a jamais travaillé	///	—	///	—
Taille de la fratrie	1 (enfant unique)	0,75	0,116	1,39	0,083
	2	0,39	0,0001	0,37	0,0001
	3	///	—	///	—
	Plus de 3	0,86	0,329	0,55	0,0007
Moyenne âge fratrie	<30 ans	0,17	0,0001	6,31	0,0001
	30-49	///	—	///	—
	50-64	1,38	0,028	0,49	0,0004
	65 ans et plus	1,05	0,779	0,93	0,725
Sexe de la fratrie	Majorité de femmes	1,30	0,104	1,30	0,104
	Mixte	///	—	///	—
	Majorité d'hommes	1,45	0,027	1,25	0,308
Veuvage du père	Oui	0,81	0,389	0,81	0,389
	Non	///	—	///	—
Lecture : le rapport de risque que plus de la moitié de fratrie soit mariée est multiplié par 1,38 lorsque celle-ci est âgée en moyenne entre 50 et 64 ans par rapport à celle âgée de 30-49 ans (variable de référence). /// modalité de référence.					

⁹ La distinction entre célibataire vivant seul et en couple n'était pas réalisable pour les frères et sœurs.

¹⁰ Par exemple, le remariage peut être réalisé à la suite d'un veuvage ou d'un divorce (sur 74 remariages, 81% sont le résultat d'un divorce et 19% d'un veuvage).

La difficulté de déterminer les effets et les interactions possibles entre les variables incite à réaliser un modèle de régression logistique afin d'analyser les effets, toutes choses égales par ailleurs, des différentes variables sur les pratiques matrimoniales. Ainsi, on recherche, parmi celles-ci, lesquelles sont les plus significatives et agissent sur le rapport de risque. Deux rapports de risque sont confrontés : ils représentent la probabilité que plus de la moitié de la fratrie - ou moins de la moitié de la fratrie - soit mariée. Ces deux observations mettront en lumière des comportements opposés et d'intensité différente : ceux qui devancent le mariage, et ceux qui s'en éloignent, de façon plus ou moins extrême.

Il ressort de ce modèle un effet important de l'âge moyen de la fratrie, quelle que soit la probabilité observée (plus de la moitié ou moins de la moitié de la fratrie). Le rapport de risque que la fratrie soit majoritairement mariée est multiplié par 1,38 lorsque celle-ci est âgée en moyenne entre 50 et 64 ans. À l'inverse, les fratries de moins de 30 ans se retrouvent plus souvent dans la catégorie autre, ce qui peut s'expliquer par le célibat élevé à ces âges (en couple ou non), sans savoir si cela correspond à une situation transitoire ou pas. Ces résultats concordent lorsque l'on examine le rapport de risque que moins de la moitié de la fratrie soit mariée : il est multiplié par 6,31 pour les enfants de moins de 30 ans¹¹ et par 0,49 pour ceux âgés entre 50-64 ans. De même, avoir une mère divorcée influe sur ces rapports de risque. La probabilité que plus de la moitié de la fratrie soit mariée est multipliée par 0,63 dans ce cas de figure. A l'inverse, elle est multipliée par 1,83 lorsque l'on étudie le rapport de risque qu'une minorité des enfants soit mariée. Avoir un père agriculteur semble favoriser le mariage de l'ensemble de la fratrie (1,49). Il est à noter ici qu'avoir un père cadre ou de profession intermédiaire influence également cette probabilité, dans le sens d'un certain « refus » du mariage (respectivement 0,62 et 0,69). Cependant, lorsque l'on étudie le rapport de risque que moins de la moitié de la fratrie soit mariée, on ne note pas de différences significatives. Il est intéressant de relever ici l'influence du sexe de la fratrie : une fratrie composée essentiellement d'hommes augmente le rapport de risque que plus de la moitié des enfants soit mariée. Ce résultat suggère des représentations des rôles sexués plus tranchées lorsque la mixité des fratries n'est pas équilibrée, notamment lorsque les garçons sont plus nombreux. Cependant, cette variable n'agit pas sur le rapport de risque que moins de la moitié de la fratrie soit mariée. De la même façon, avoir une mère active, même si les différences n'apparaissent pas toujours significatives, semble favoriser l'adoption d'autres modèles que celui du mariage. C'est l'opposition entre les enfants dont moins de la moitié est mariée et les autres qui est validée ici. Ces premiers résultats dégagent donc quelques tendances et suggèrent un effet de l'activité et de l'expérience conjugale de la mère et ce, toutes choses égales par ailleurs. Encore faut-il distinguer l'activité des mères en termes de « durée », l'interruption de leur travail n'entraînant pas les mêmes comportements matrimoniaux. Il semble ainsi que les enfants dont la mère a interrompu son activité et ceux dont la mère n'a jamais travaillé ont des conduites similaires. Seul l'emploi maternel continu génère une certaine distance vis-à-vis du mariage et des pratiques semble-t-il moins normatives. De la même façon, avoir vécu le divorce ou la séparation des parents engendre d'autres attitudes matrimoniales : les fratries sont moins fréquemment mariées. A l'inverse, avoir des parents mariés ou avoir vécu le décès de son père encouragent des pratiques plus traditionnelles. Il est intéressant ici de souligner les comportements opposés des fratries selon l'événement familial vécu. Cependant, il est difficile de conclure au terme de ces résultats et il serait hâtif d'interpréter ces différences. En effet, la variable « activité de la mère interrompue lors de l'enfance d'*Ego* » a été élaborée à partir de la réponse de l'enquêté. Or, les mères n'ont peut-être pas eu le même comportement d'activité auprès de tous leurs enfants. La variable utilisée « activité interrompue de la mère lors de l'enfance d'*Ego* » n'apparaît donc pas cohérente. Ces résultats révèlent la difficulté de travailler auprès des fratries, lesquelles nécessitent une collecte précise et détaillée. L'exemple

¹¹ Sont comptés ici les enfants d'au moins 20 ans.

de la durée de l'emploi des mères est ici révélateur, mais les événements familiaux (divorce ou séparation des parents, veuvage) ainsi que la profession du père présentent les mêmes obstacles. Cependant ces résultats ouvrent quelques pistes que nous allons tenter de compléter à travers l'étude du statut conjugal à l'échelle d'*Ego*.

2. Les enquêtés et les modes de vie adoptés

Il est nécessaire à présent d'analyser l'influence de ces données, non plus au niveau de la fratrie, mais au niveau d'*Ego*, ce qui permettra de compléter les caractéristiques susceptibles d'agir sur le statut conjugal, comme la profession, le niveau d'études, le sexe, etc., et de limiter les erreurs d'interprétation liées à l'activité (interrompue ou non) de la mère. L'indicateur construit ici distingue les personnes mariées de celles qui sont célibataires¹² (vivant en couple), divorcées et remariées afin d'étudier les modèles conjugaux adoptés. L'enquête « Proches et parents » étant représentative de la population française adulte, les personnes enquêtées appartiennent à plusieurs générations, ce qui peut entraîner un effet de structure¹³. Les graphiques ci-après mettent en lumière des contrastes significatifs selon l'activité et le statut matrimonial des mères observés. Ainsi, 33,5% des enquêtés qui ont une mère active sont âgés de moins de 25 ans, contre seulement 19,1% de ceux qui ont une mère au foyer. De même, les enquêtés dont la mère a divorcé lors de leur jeunesse apparaissent plus jeunes : 35,9% d'entre eux ont moins de 35 ans. C'est le cas de 11,5% de ceux qui ont connu le veuvage de leur mère. Plus qu'une influence de l'histoire matrimoniale et conjugale de la mère, il peut s'agir simplement d'un effet d'âge. En outre, la profession du père, le niveau de diplôme, l'âge d'*Ego* et le fait d'avoir un enfant ou pas constituent autant d'éléments susceptibles d'agir sur l'état matrimonial. L'importance de ces caractéristiques est telle qu'il est nécessaire de raisonner ici, toutes choses égales par ailleurs, afin de vérifier si l'activité maternelle et son expérience conjugale influent sur le rapport de risque que les enquêtés soient mariés.

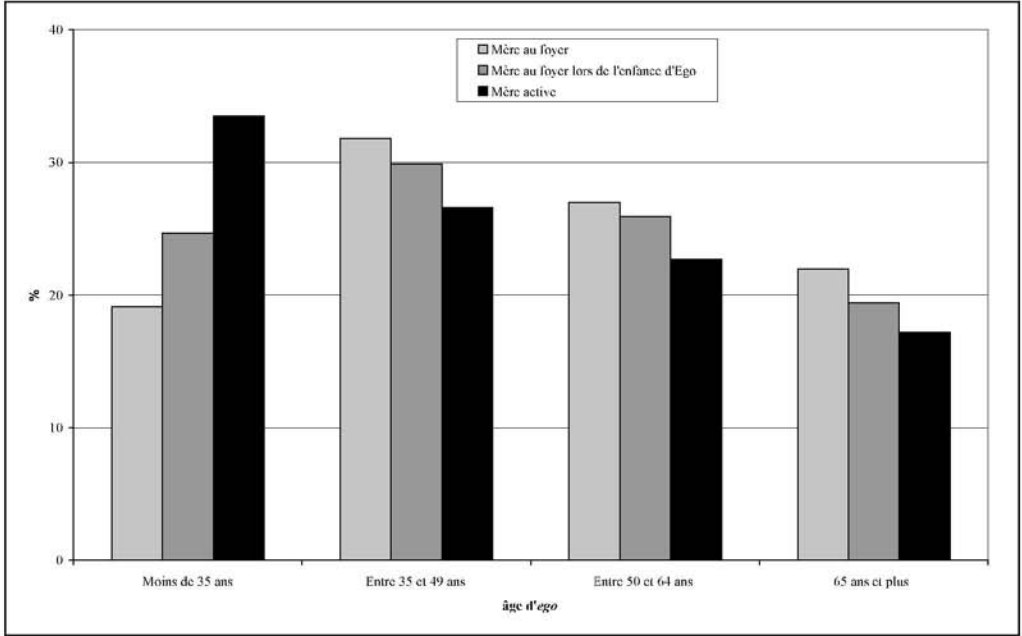
Assurément, le fait d'avoir un enfant ou pas a un impact considérable sur le rapport de risque d'être marié. En effet, cette seule variable explique 31% du modèle de régressions. Le rapport de risque diminue ainsi significativement (0,21) lorsque les enquêtés n'ont pas d'enfant. Ce résultat laisse supposer que la venue d'un enfant marque l'officialisation d'une union. L'âge d'*Ego* influence également cette donnée. Les enquêtés âgés de moins de 35 ans apparaissent moins souvent mariés, ce qui s'explique par la cohabitation, fortement adoptée par ces générations, sans savoir s'il s'agit d'une situation transitoire (cohabitation prénuptiale) ou d'un mode de vie durable¹⁴. A l'inverse, les plus de 65 ans sont davantage soumis au risque d'être mariés. D'autres caractéristiques des enquêtés agissent sur la probabilité d'être marié, dans le sens où ce modèle de vie conjugale l'emporte sur les autres formes d'union : habiter une commune rurale (2,05), mais aussi avoir un père agriculteur (1,71). Si le mariage prédomine pour ces enquêtés, il semble qu'être cadre favorise un certain détachement vis-à-vis de cette institution.

¹² Seuls les célibataires vivant en couple sont considérés ici, permettant d'étudier les comportements et les représentations vis-à-vis du couple.

¹³ Afin de limiter les erreurs liées aux effets d'âge, il aurait été souhaitable de différencier les enquêtés selon trois groupes d'âge et de porter l'analyse sur chacun de ces groupes. Néanmoins, l'inégale répartition rend impossible un tel découpage.

¹⁴ Afin que ces conclusions ne soient pas tronquées par le phénomène de la cohabitation prénuptiale, largement adoptée par les générations actuelles, un modèle de régressions logistiques élaboré sur les seules personnes ayant un enfant a été construit. Dans ce cas de figure, on peut supposer que le célibat n'est plus assimilé à une cohabitation prénuptiale, à une situation transitoire, mais à un mode de vie durable. Or, dans ce modèle, l'âge n'apparaît plus significatif, tandis que l'activité de la mère et son expérience conjugale demeurent effectifs.

GRAPHIQUE 1 : ÂGE D'EGO SELON L'ACTIVITÉ DE LA MÈRE
(RÉPARTITION POUR 100 MÈRES DE CHAQUE TYPE D'ACTIVITÉ)



GRAPHIQUE 2 : ÂGE D'EGO SELON L'HISTOIRE CONJUGALE DE LA MÈRE
(RÉPARTITION POUR 100 MÈRES DE CHAQUE ÉTAT MATRIMONIAL)

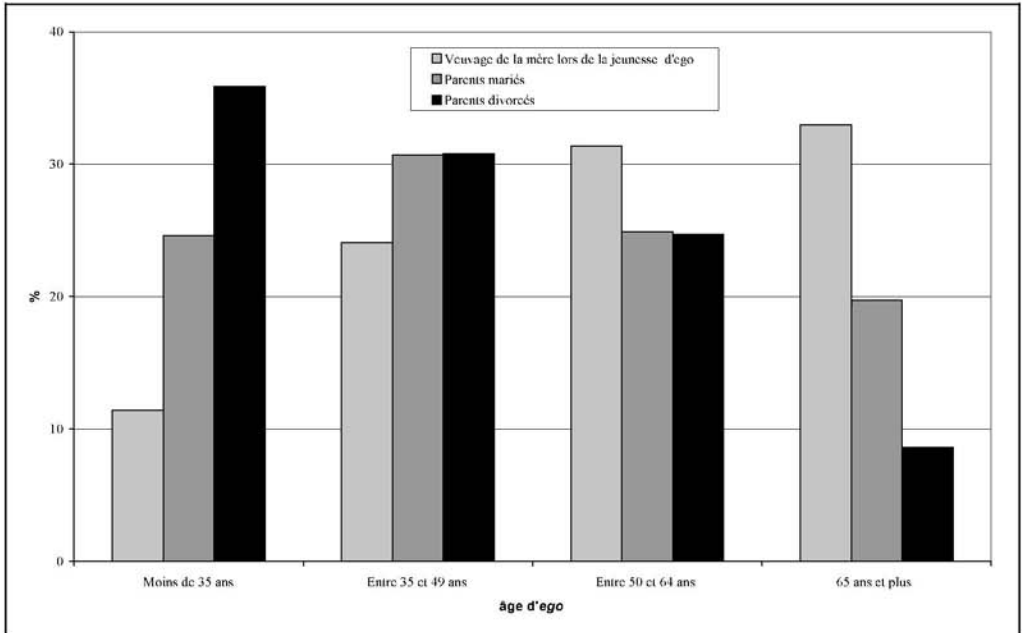


TABLEAU 2 : RAPPORT DE RISQUES QU'EGO SOIT MARIÉ

		Ensemble	Hommes	Femmes
PCS Père	Agriculteurs	1,71*	1,53	1,71
	Artisans commerçants	1,20	0,83	1,59
	Cadres	0,94	0,71	1,20
	Professions Intermédiaires	0,94	0,97	0,96
	Employés	0,94	0,67	1,19
	Ouvriers	///	///	///
Expérience conjugale de la mère	Désunion parentale	0,46***	0,54*	0,42***
	Mère mariée	///	///	///
	Veuvage de la mère	0,81	0,84	0,74
Activité de la Mère	Interruption lors de l'enfance d' <i>Ego</i>	0,72*	0,85	0,64*
	Sans interruption lors de l'enfance d' <i>Ego</i>	0,68*	0,75	0,61*
	N'a jamais travaillé	///	///	///
Rang de naissance	Aîné	1,02	1,01	1,02
	Autre	///	///	///
Nombre de frères	Aucun	1,33	1,44	1,12
	Moins de 3	///	///	///
	Plus de 3	0,95	1,04	0,86
Père veuf	Oui	0,65	0,51	0,77
	Non	///	///	///
Âge d' <i>Ego</i>	<35 ans	0,71*	0,65	0,78
	35-49	///	///	///
	50-64	1,01	1,14	0,88
	65 ans et plus	1,64*	1,34	1,95*
PCS d' <i>Ego</i>	Agriculteurs	2,19	1,35	3,89
	Cadres	0,62*	1,02	0,34**
	Indépendants	0,63	0,69	0,81
	Intermédiaires	///	///	///
	Employés	0,69	0,88	0,57*
	Jamais actifs	1,01	—	1,49
	Ouvriers	0,76	0,86	0,78
Diplôme d' <i>Ego</i>	Aucun	1,06	1,05	1,33
	CEP, BEPC, BE	1,12	0,87	1,63
	CAP, BP, BEA	1,01	0,94	1,28
	Bac	///	///	///
	Bac+2	0,68	0,69	0,72
	>Bac+2	0,84	0,73	0,98
Sexe d' <i>Ego</i>	Homme	1,14	—	—
	Femme	///	—	—
Rural	Oui	2,05***	1,46	2,98***
	Non	///	///	///
Avoir un enfant	Non	0,21***	0,19***	0,22***
	Oui	///	///	///
*** significatif au seuil de 1 % ; ** significatif au seuil de 1 % ; * significatif au seuil de 5 %, /// modalité de référence.				

Si l'on s'intéresse à présent au rôle de la mère, on note un effet réel de l'expérience conjugale de celle-ci sur les modes de vie adoptés par ses enfants. La désunion parentale agit ainsi dans le sens d'une moindre présence des enquêtés parmi les mariés, toutes choses égales par ailleurs. L'expérience conjugale de la mère n'agit que lorsque cette dernière est divorcée ou séparée de son conjoint. Le veuvage de celle-ci n'a pas de conséquence significative sur le rapport de risque d'être marié. L'influence de l'activité de la mère est validée également ici. La tendance qui se dégage conforte les résultats précédemment obtenus : les individus dont la mère est au foyer semblent adopter des comportements conformes au modèle observé. Le mariage, comme mode d'union, est le plus représenté parmi ces individus. Cependant, l'activité de la mère agit ici de façon significative, quelle que soit sa durée. On retrouve le même clivage lorsque l'on examine l'expérience conjugale de la mère : ce sont les enquêtés dont la mère est mariée ou veuve qui développent des pratiques plus courantes, ce qui peut traduire des aspirations plus classiques quant au couple. L'intérêt de ces résultats n'est pas seulement l'influence de l'histoire professionnelle et conjugale de la mère sur les modes de vie conjugaux de ses enfants, mais l'effet sexué de ces données. En effet, il semble que la désunion parentale, liée à un divorce, n'agisse pas avec la même intensité pour les filles et les garçons. Le rapport de risque d'être marié diminue avec le divorce de la mère, et ce avec plus de force et de façon plus significative pour les femmes (0,42¹⁵ pour celles-ci contre 0,54¹⁶ pour les hommes). De la même façon, l'activité de la mère, continue ou discontinuée, encourage les filles à adopter d'autres modes d'union que celui du mariage. Cependant, cette variable n'agit aucunement pour les hommes. Pour ces derniers, seul le fait d'avoir un enfant ou pas et le fait d'avoir vécu le divorce de leurs parents interviennent sur le rapport de risque d'être marié. Il semblerait alors que le mariage constituerait la norme, quelles que soient leurs caractéristiques. Plus que tout, il apparaît que c'est la décision de fonder une famille (avoir un enfant) qui agisse pour ceux-ci. A l'inverse, les filles semblent plus sensibles à leur environnement familial, notamment maternel, si l'on considère l'impact de l'expérience conjugale et professionnelle de leur mère. Des caractéristiques individuelles viennent s'ajouter, comme leur âge, leur profession (employée et cadre) mais aussi des éléments liés à leur cycle de vie (avoir un enfant). On peut être étonné que l'inactivité des personnes interrogées n'intervienne pas sur la probabilité d'être marié : on peut l'expliquer par le fait que c'est la présence d'un enfant qui prévaut et non l'absence d'un emploi. En effet, si l'on considère les enquêtés qui ont un enfant, l'inactivité multiplie la probabilité d'être mariés par 2,73. Ces résultats amènent à s'interroger sur d'autres conduites que celles conjugales : qui n'a pas d'enfant ? Ils montrent également que l'examen du statut matrimonial n'est pas suffisant pour rendre compte des comportements des individus, qui correspondent à une conjoncture d'événements.

Cette exploration quantitative a mis en lumière plusieurs tendances. Dans un premier temps, elle a révélé l'influence de l'histoire conjugale des parents sur le statut conjugal adopté, notamment lorsque ceux-ci sont divorcés ou séparés. Il semble ainsi que les enquêtés qui ont vécu ce type d'événements dans leur jeunesse adoptent d'autres modes d'union que celui du mariage. A l'inverse, les enfants dont la mère est au foyer font preuve de comportements et d'aspirations bien plus attachés aux valeurs traditionnelles. Le mariage est ainsi la forme d'union privilégiée par ces derniers. Cependant, il faut distinguer le sexe des enquêtés, les filles apparaissant plus sensibles à l'histoire et à l'expérience de leur mère. En effet, l'exercice d'un emploi de la mère n'agit aucunement sur les modes conjugaux des hommes. *A contrario*, l'activité de la mère semble influencer sur les filles, quelle que soit la durée de ce travail. Il existerait alors une forte relation entre le modèle maternel et celui des filles, témoignage d'une élaboration des transmissions d'un parent à un enfant du même sexe. Ces résultats rejoignent ceux d'Annette Langevin (1989) qui a mis en évidence une perception de l'emploi maternel

¹⁵ Significatif au seuil de 0,001.

¹⁶ Significatif au seuil de 0,05.

différente selon le sexe de l'enfant. Ainsi, les garçons auraient tendance à occulter ou minimiser le travail de leur mère lorsque ce dernier est discontinu, non valorisant, à faible niveau de rémunération et qu'il ne correspond pas à un don ou une vocation. À l'inverse, les filles valorisent toujours le travail de leur mère et ce à tous les moments de cycle de vie et quels que soient le poste et le salaire. Une telle perception différenciée de l'emploi maternel selon le sexe des enfants semble conduire à des effets également distincts. Pour ce qui est du statut matrimonial de la mère, on note encore une très forte influence de la mère vis-à-vis de ses filles. Plus que le statut matrimonial maternel, c'est l'absence d'enfant qui caractérise les hommes non mariés, même si l'expérience conjugale de la mère les engage à s'écarter de ce modèle. Toutefois, ces données ne nous permettent pas d'éclaircir les mécanismes et les processus amenant les enquêtés à choisir tel ou tel mode d'union. En effet, on ne peut conclure à un simple « effet mécanique ». Comme le suggèrent les résultats, il est nécessaire d'étudier d'autres conduites, comme celle d'avoir un enfant. On peut supposer que l'image du couple parental des individus façonne leurs représentations de la vie familiale et conjugale. Avoir une mère active, notamment pour les filles, bousculerait ainsi leur vision des rôles conjugaux, favorisant une certaine autonomie de celles-ci. De la même façon, avoir des parents séparés (séparation liée à un divorce), a des conséquences sur les modes conjugaux adoptés. Moins souvent mariés, filles et garçons semblent également privilégier leur autonomie, même si cette donne apparaît moins décisive pour les hommes. Dès lors, l'analyse des entretiens permettra d'éclaircir ces mécanismes, ces interactions mais également les représentations et les symboles attachés au mariage et aux relations de couple.

BIBLIOGRAPHIE

- BATTAGLIOLA F., 1988. *La fin du mariage*, Paris, Syros Alternatives, 142 p.
- BATTAGLIOLA F., 1986. « Cohabitation, mariage et rapports entre les sexes », *Dialogue*, 92, pp. 66-75.
- BLÖSS T., FRICKEY A., NOVI M., 1994. « Modes d'entrée dans la vie adulte et trajectoires sociales des femmes mariées », *Population*, n° 3, pp. 637-655.
- BONVALET C., MAISON M., LE BRAS H. et CHARLES L., 1993. « Proches et parents », *Population*, n° 3, pp. 83-110.
- DESPLANQUES G., 1993. « L'inégalité sociale devant la mort », *La société française. Données sociales*.
- DJIDER Z., LEFRANC C., 1995. « Femme au foyer : un modèle qui disparaît », *INSEE Première*, n° 403, 4 p.
- DE SINGLY F., 1987. *Fortune et infortune de la femme mariée*, Paris, PUF, 229 p.
- GUIBERT-LANTOINE C. et al., 1994. « La cohabitation adulte », *Population et sociétés*, n°293.
- HOFFMAN L.-W., NYE I., 1974. *Working mothers. An evaluative review of the consequence for wife, husband and child*, San Francisco, California, Jossey Bass, 272 p.
- KELLERHALS J., MOUTANDON C., 1991. « Milieu social, interactions familiales et styles éducatifs » in : *Relations intergénérationnelles. Parenté. Transmission. Mémoire*, (B. Bawin-Legros, J. Kellerhals), Actes du colloque de Liège, 17-18 mai 1990, pp. 127-139.
- LANGEVIN A., 1989. « Le salariat des mères, la perception comparative des frères et des sœurs », *Espaces et familles*, n° 15, CNAF, 95 p.

- MICHEL A., 1973. *Activité professionnelle de la femme et vie conjugale*, Paris, Éditions du CNRS, 190 p.
- NEYRAND G., 1996. « Enfants de parents seuls », *Le Groupe familial*, n° 152, pp.6-22.
- PARSONS T., 1955. *Éléments pour une sociologie de l'action*, Paris, Plon, (1^{ère} édition américaine 1937), 353 p.
- SCANZONI L., SCANZONI J., 1978. *Men, Women and change : a sociology of marriage and family*, Lexington, Lexington Books, 504 p.
- SCHWARTZ O., 1990. *Le monde privé des ouvriers. Hommes et femmes du Nord*, Paris, PUF, 532 p.
- TOULEMON L., 1996. « La cohabitation hors mariage s'installe dans la durée », *Population*, n° 3, pp. 675-716.
- VILLENEUVE-GOKALP C., 1994. « Du mariage aux unions sans papiers : histoire récente des transformations conjugales », in : *Constance et inconstances de la famille*, H. Leridon, C. Villeneuve-Gokalp, Paris, PUF/INED, (Travaux et Documents n°134), pp. 55-86.
- YOUNG M., WILLMOTT P., 1983. *Le village dans la ville*, Poitiers, Centre Georges Pompidou, 255 p.